



ACCUEIL DES ENFANTS DE 3 ANS A 12 ANS

Val d'Allos Le Village

Winnie l'Ourson
de 3 ans à 12 ans
04.92.83.96.05
enfantsallos@orange.fr

Val d'Allos La Foux

Le Club des Minots
de 6 ans à 12 ans
06.71.73.45.80
clubdesminots@orange.fr

OUVERTURE

- Les structures d'accueil sont ouvertes aux vacanciers de 9H00 à 17H00.
- Les accueils collectifs pour mineurs d'Allos (Winnie l'Ourson) et de la Foux (le Club des Minots) sont ouverts lors de l'ouverture des stations de ski du Val d'Allos et pendant l'été, toutes les vacances scolaires ; Winnie l'Ourson est également ouvert tous les week-ends et les mercredis de la saison hivernale.

LES HORAIRES D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES PARENTS

- De 9H00 à 10H00 le matin,
- À 12H00 et à 14H00 pour les temps du midi,
- De 16H00 à 17H00 en fin de journée,
- Merci de venir chercher vos enfants 5 minutes avant la fermeture.

RESERVATION

- La réservation est effective, en fonction des places disponibles, à l'encaissement du chèque d'acompte (40% du montant total),
- En cas de non présentation de l'enfant le premier jour et sans justificatif (médical ou autre), sa place sera perdue à titre définitif et l'acompte ne sera pas restitué,
- Si un enfant ne s'acclimatait pas à notre structure, nous nous réservons le droit de modifier la réservation et d'effectuer un remboursement si nécessaire.
- Toute modification ou annulation ne seront remboursées qu'en cas de force majeure justifiée.

N'OUBLIEZ PAS

- Le carnet de santé de votre enfant ; l'enfant doit être à jour de ses vaccinations obligatoires, et être scolarisés.
- Ses chaussons et ses affaires (de rechange, de ski...) marqués à son nom,
- De faire le point sur les jours de réservation,
- De régler le solde du séjour (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, espèces, CB)

REPAS ET GOÛTERS

- La nourriture est à fournir par les parents. Le repas doit être fourni dans une glacière, munie de plaque de froid, conformément à la législation. Le repas devra être fraîchement préparé et refroidi et les viandes cuites à cœur. Chaque composant du repas sera marqué au nom de l'enfant, et si nécessaire, placé dans un récipient hermétique à usage alimentaire. Les aliments seront coupés.
- Les bouteilles d'eau seront rendues ou jetées.
- Tout régime, toute allergie ou intolérance doivent être signalés.

MALADIE

- En cas de maladie contagieuse ou fièvre (au dessus de 38°C), l'éviction de l'enfant sera décidée par le responsable. Toute administration de médicament(s) dans la structure doit être accompagnée d'une ordonnance mentionnant les dates de début et de fin de traitement, ainsi que sa posologie.